ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Reconnaissance des pilotes de Canadair- Liste des métiers à risques

Question écrite n° 3432

Texte de la question

Mme Sophie Panonacle attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur et des outre-mer sur la reconnaissance des pilotes de Canadair comme faisant partie de la liste des métiers à risques. La saison estivale a été marquée par des feux de forêts géants, sur l'ensemble du territoire et notamment sur le département de la Gironde. Les pilotes de la Sécurité Civile sont en première ligne lors de ces évènements, ce qui rend ce métier particulièrement périlleux. Ils doivent veiller au vent, à la fumée qui diminue grandement leur visibilité, mais aussi au relief des lieux qu'ils survolent. Ainsi, les accidents tragiques entraînant la mort de trop nombreux pilotes, dont le pilote italien le 27 octobre dernier, impose de prendre en compte la dangerosité de cette profession. À ce titre et au regard de l'augmentation croissante des feux de forêts, elle lui demande s'il ne serait pas nécessaire d'inclure le métier de pilote de Canadair à la liste des métiers à risques.

Texte de la réponse

La reconnaissance du métier de pilote de Canadair et plus largement de celui de personnel navigant comme « métier à risque » est soutenue par le ministère de l'Intérieur et des Outre-mer. Cette reconnaissance doit passer par deux actions concrètes, la première vise à inscrire cette reconnaissance dans la Loi. Cela devrait être fait dès lors que le bon vecteur législatif aura été identifié. La seconde nécessite un travail plus approfondi avec les personnels navigants de la sécurité civile pour identifier les modalités de cette reconnaissance. En effet leur statut de contractuel et leur régime de retraite spécifique ne permettent pas de dupliquer les dispositions actuelles mais nécessitent de trouver une réponse légistique ad hoc exorbitante du droit commun. Ces travaux se feront dans le cadre du dialogue social avec les représentants des personnels navigants.

Données clés

Auteur : Mme Sophie Panonacle
Circonscription : Gironde (8e circonscription) - Renaissance
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 3432
Rubrique : Sécurité des biens et des personnes
Ministère interrogé : Intérieur et outre-mer
Ministère attributaire : Intérieur et outre-mer

Date(s) clée(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 23 janvier 2023
Question publiée au JO le : 22 novembre 2022, page 5508
Réponse publiée au JO le : 7 mars 2023, page 2198